

DREAL Nord - Pas-de-Calais

Bilan 2014 Priorités 2015



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Sommaire

Enjeux - Priorités - Actions

- Organiser la transition énergétique
- Organiser la transition écologique
- Renforcer la sécurité des citoyens
- Favoriser le développement social et économique
- Aider tous les acteurs régionaux à intégrer les enjeux du développement durable
- Valoriser la coopération interne et le travail avec les services et opérateurs de l'Etat en relation avec la DREAL
- Améliorer notre efficacité et accroître les compétences collectives

Chiffres clés - Focus

Organisation de la DREAL

- p. 4
- p. 6
- p. 8
- p. 10
- p. 12
- p. 14
- p. 16

- p. 18

- p. 20

Edito

Profondément marquée par son passé industriel, la région Nord - Pas-de-Calais est particulièrement sensible aux enjeux de risques naturels et technologiques, de logement et de transports. Avec un taux de 98 % du territoire identifié comme zone sensible à la pollution de l'air, la qualité de l'air est une priorité de la région : l'État s'est engagé sur cette thématique avec la signature du plan de protection de l'atmosphère le 27 mars 2014. Ce plan a vocation à réduire les pollutions de toutes sortes, dans la durée, de manière à restaurer la qualité de l'air. Il vise en priorité la réduction des particules et des oxydes d'azote. Par ailleurs, la politique du logement est restée en 2014 une des grandes priorités d'action de l'État pour faire face aux enjeux de forte tension sur les

marchés du logement et pour lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne. Le maintien d'une forte demande a conduit l'État à poursuivre son effort de construction, à hauteur d'environ 6 800 nouveaux logements sociaux pour la région Nord - Pas-de-Calais, ce qui représente le meilleur résultat de ces 4 dernières années. Cet effort s'est attaché à soulager les tensions à l'accès au logement en priorité dans les secteurs où elles sont les plus fortes, en premier lieu la métropole lilloise. Le financement du logement social cible les populations les plus fragiles, et accroît de façon significative l'offre très sociale financée par les prêts locatifs aidés d'intégration. L'année 2014, grâce au soutien financier de l'État, a vu la concrétisation de projets en faveur d'une politique de

développement durable du transport. A titre d'exemples, la ligne 2 du tramway de Valenciennes entre Condé-sur-Escaut et Valenciennes a été mise en service le 24 février 2014, l'amélioration de l'offre de la ligne 1 du métro de Lille a été engagée et les travaux d'amélioration de l'accueil des voyageurs de la gare Lille Flandres ont franchi une étape importante.

Dans le cadre de la réforme territoriale et de la fusion des régions Nord - Pas-de-Calais et Picardie, l'année 2015 constitue l'année de construction d'une direction régionale renforcée qui continuera à répondre aux besoins des citoyens de la nouvelle grande région.



Jean-François CORDET
Préfet de la région
Nord - Pas-de-Calais
Préfet du Nord

La notion de développement durable pose les bases de l'activité de la DREAL. L'ensemble de ses missions vise une même finalité : dans une région qui doit faire face à des difficultés économiques et sociales de grande ampleur, la DREAL se doit, plus encore qu'ailleurs, d'accompagner tous les acteurs locaux dans la recherche de solutions imaginatives, créatives de richesse et d'emploi et respectueuse de l'environnement. C'est bien sûr une préoccupation citoyenne, mais c'est surtout notre objectif quotidien, qui nous conduit à placer les bénéficiaires et le respect de l'environnement au cœur de notre action. L'année 2014 aura été riche en événements et en innovations, avec le souci permanent de l'amélioration de notre action au service de nos concitoyens. Au titre de la simplification des démarches administratives, je relève ainsi notre rôle pilote pour l'expérimentation

de la dématérialisation des demandes de transports exceptionnels, qui aura permis de réduire les délais d'instruction de six à deux semaines, ou encore la réduction des procédures et des délais concernant les autorisations de projets éoliens et les installations de méthanisation et biogaz. Le rôle de la DREAL, c'est aussi d'agir pour la sécurité du territoire et des citoyens, par le contrôle et la prévention : nous avons réalisé en 2014, 6500 contrôles de véhicules de transports, 706 bulletins de prévision des crues, plus de 1200 inspections d'installations classées, ce qui montre l'effectivité de notre présence sur le terrain. Notre action pour la préservation du patrimoine et de la qualité de vie s'est poursuivie par l'engagement de la procédure de classement de la plaine de Bouvines, le lancement du nouveau Plan interdépartemental de Protection de l'Atmosphère, ou encore la mise en consulta-

tion publique des mesures du Schéma Directeur pour l'Aménagement des Eaux. En 2015, dans le cadre de la réforme territoriale engagée par le gouvernement, la DREAL participera pleinement, sous l'autorité du préfet de région, à la préfiguration des services de l'État dans la nouvelle région, par la co-construction avec nos homologues picards d'une nouvelle DREAL, bâtie pour relever les enjeux de la région Nord - Pas-de-Calais - Picardie. Cette nouvelle direction régionale naîtra le 1^{er} janvier 2016 et aura 3 ans pour devenir adulte. Je ne doute pas de l'engagement de l'ensemble des agents de la DREAL pour relever ce nouveau défi. Je suis fier de leur compétence et de leur engagement et je laisse au lecteur le soin de découvrir, au travers des pages qui suivent, les résultats obtenus en 2014.



Vincent MOTYKA
Directeur régional
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Organiser la transition énergétique

Organiser la transition énergétique, c'est lutter contre le réchauffement climatique tout en créant de nouvelles activités économiques autour de cet enjeu. Les gaz à effet de serre, liés à l'activité humaine, sont responsables du réchauffement climatique. Réduire les émissions de l'industrie, du transport, du logement et de l'agriculture est la seule manière de parvenir à limiter à 2°C dans le monde la hausse des températures à horizon 2100. Cela passe aussi par des innovations techniques, des emplois nouveaux, des organisations et des comportements en cours d'évolution. Le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) de 2012 donne des orientations d'actions jusqu'en 2020 qui ont poursuivi leurs déclinaisons en 2014.

Enjeux

A court terme, les objectifs régionaux inscrits dans le schéma régional climat-air-énergie sont de :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie de 20 % entre 2012 et 2020,
- multiplier par 4 la part des énergies renouvelables dans la consommation régionale.

Aujourd'hui, un habitant du Nord - Pas-de-Calais émet 10 t de CO₂ par an. C'est 10 % de moins en 5 ans mais c'est encore trop par rapport à la moyenne nationale (7 t/an/habitat) et encore loin des objectifs régionaux, d'autant que la région est sensible aux effets du changement climatique : montée du niveau de la mer, inondations - notamment des zones en polder, retrait-gonflement des argiles, îlots de chaleur en métropole, perturbation de la biodiversité...

Promouvoir le développement des énergies renouvelables, de récupération et de cogénération

◆ Promouvoir les énergies renouvelables (EnR) et accompagner les acteurs

La DREAL participe à l'émergence en région d'énergies marines renouvelables et d'éolien en mer (éolien offshore) en particulier. Ainsi, elle a accompagné le processus de concertation visant à déterminer les zones propices à l'éolien offshore qui pourraient être retenues lors d'un prochain appel d'offre national. Concernant l'éolien terrestre, fin 2014, la puissance éolienne en service s'élève à 653 MW soit une progression de 23 % en un an, tandis que la puissance photovoltaïque régionale est évaluée à 83 MW. La DREAL s'assure que ce développement s'effectue dans le respect des paysages, de la biodiversité, du patrimoine et des règles en vigueur.

La DREAL a organisé une journée d'information sur les réseaux de chaleur et de froid en novembre 2014 avec visite d'une chaufferie-bois à Roubaix et retours d'expérience de collectivités locales.

19 certificats ouvrant droit à obligation d'achat de l'électricité ont été délivrés en 2014 aux exploitants de grandes installations de production d'électricité renouvelable, afin qu'ils puissent injecter leur production dans le réseau en bénéficiant d'un tarif avantageux. Ils représentent une production annuelle d'électricité de 295 000 MWh, soit de quoi alimenter jusqu'à 225 000 personnes. Il s'agit d'éoliennes, d'installations de biogaz, de centrales hydrauliques ou photovoltaïques.

Trois attestations biométhane ont été délivrées permettant à des installations d'injecter directement du biométhane dans le réseau de gaz naturel.

◆ Assurer une bonne insertion des EnR dans le réseau de distribution électrique

Avec les gestionnaires de réseau RTE (Réseau de Transport d'Électricité) et ERDF (Électricité Réseau Distribution France), a été menée l'élaboration du Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR). Ce schéma, approuvé par arrêté du 17 janvier 2014, définit et localise les ouvrages (postes et lignes) à créer ou à renforcer pour rendre le réseau de transport électrique apte à accueillir les nouvelles installations de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables conformément aux objectifs du Schéma régional climat air énergie (SRCAE).

Limiter le développement de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols

Le SRCAE, approuvé fin 2012 par le Conseil régional et le Préfet de région après une large concertation locale, prévoit une artificialisation des sols maximale de 500 ha

par an, au lieu des 1500 ha actuellement par an au détriment des terres agricoles, des prairies et des espaces naturels. A cet effet, la DREAL a élaboré en partenariat avec la DIRECCTE, les DDTM et la DRAAF, une stratégie foncière et un plan d'action visant principalement à :

- limiter fortement l'étalement urbain et la périurbanisation,
- augmenter la densité des logements à l'hectare et recycler le foncier urbain,
- réduire les déplacements en voiture individuelle,
- urbaniser prioritairement autour des gares,
- développer la politique de transports en commun, etc.
- développer la mixité fonctionnelle, c'est-à-dire rapprocher les zones d'habitation des zones d'activités et réduire ainsi les déplacements domicile-travail.

Pour inciter à ce changement de pratique, la DREAL s'appuie également sur les avis de l'autorité environnementale, l'Etablissement public foncier régional, et mobilise le réseau des agences d'urbanisme.

Isoler les logements

La DREAL a mis en place le «plan de rénovation énergétique de l'habitat» (PREH) en 3 volets :

- enclencher la décision de rénovation, par l'accompagnement des particuliers (mise en place d'un numéro vert, d'un site web et mobilisation de 42 espaces info énergie dans la région) : 500 conseils par semaine sont apportés et 2 millions de visiteurs se sont déjà connectés au site «rénovation-info-service» au niveau national,
- financer la rénovation, en apportant des aides,
- mobiliser les professionnels, pour garantir la qualité des rénovations (réunions régulières d'un Comité des professions de la construction et notamment en plénière en novembre 2014).

Le SRCAE du Nord - Pas-de-Calais vise à achever la réhabilitation thermique des logements antérieurs à 1975 d'ici 20 ans. Cela nécessite la rénovation thermique de 50 000 logements par an soit 10% de l'objectif national. La lutte contre la précarité énergétique est en outre un enjeu social majeur.

La mise en œuvre de ce plan s'appuie sur les multiples démarches mises en place par les acteurs locaux déjà très impliqués : les opérateurs de l'habitat, les professionnels de la filière bâtiment, emploi et formation, les organismes bancaires, les institutions partenaires, l'ADEME, les centres de ressources, les conseils généraux, la plupart des collectivités locales et le conseil régional.

En 2014, ce sont plus de 7000 logements dans la région Nord - Pas-de-Calais qui ont pu bénéficier, pour leur rénovation thermique, d'une aide directe de l'État, de l'Europe et des collectivités, sans parler des crédits d'impôt développement durable auxquels font appel plusieurs dizaines de milliers de ménages chaque année en région. Ainsi, s'agissant du parc privé, l'Agence nationale pour

l'amélioration de l'habitat (Anah) a permis de financer 2400 propriétaires modestes pour la rénovation énergétique de leur logement et lutter ainsi contre la précarité énergétique en faisant un gain énergétique de 40%. Les banques ont quant à elles délivré plus de 1500 éco-prêts à taux zéro. Concernant le parc public, plus de 2000 logements HLM ont bénéficié d'aides pour les rénovations (éco-prêt de la Caisse des dépôts et consignation, fonds européens FEDER).

Accompagner les entreprises

◆ Des audits énergétiques pour améliorer la compétitivité

Une nouvelle action va être mise en œuvre : les audits énergétiques dans les entreprises instaurés par la directive européenne sur l'efficacité énergétique de 2012 et introduits par une loi en 2013. Les obligés seront les entreprises de plus de 250 personnes ou présentant un chiffre d'affaires de plus de 50 M€ ou un bilan consolidé de plus de 43 M€. En Nord - Pas-de-Calais, plusieurs centaines d'entreprises auront obligation de réaliser un audit énergétique avant le 5 décembre 2015, puis tous les quatre ans. La DREAL accompagne cette mise en œuvre et a organisé une séance d'information aux entreprises sur le sujet en partenariat avec la CCIR et l'ATEE afin de montrer aussi comment faire des économies d'énergie permet d'améliorer la compétitivité.

◆ Une nouvelle période du système d'échanges de quotas Co₂

Depuis 2013, s'est ouvert une nouvelle période du système des quotas de Co₂ qui seront progressivement mis aux enchères et non plus attribués gratuitement. La Dreal vérifie les déclarations d'émission de Co₂ pour calculer les quotas dus par chaque entreprise.

◆ Accompagner les entreprises vers davantage d'efficacité énergétique et de réduction des polluants dans l'air

La Dreal, qui assure l'inspection des installations classées, accompagne et encadre la réduction des émissions dans l'air. En 2014, 154 contrôles inopinés ont été effectués pour vérifier le respect des valeurs limites de rejets dans l'air. 23 % de ces établissements présentent au moins une substance rejetée à une concentration supérieure au double de la valeur limite réglementaire contre 33 % en 2013.

◆ Accompagner les politiques de transport des professionnels et des collectivités

L'année 2014 a été marquée par la valorisation d'une base commune pour l'analyse des transports collectifs. La DREAL Nord - Pas-de-Calais a réussi à fédérer toutes les autorités organisatrices de transport pour partager leurs données « transport collectif ». La constitution d'un modèle cartographique géolocalisé et contenant l'offre de service permet d'analyser l'accessibilité d'un site par les transports collectifs et de se projeter en testant une infrastructure ou

des offres de service. Trois sessions de formation vers les techniciens des collectivités ont été organisées pour une appropriation de l'outil, afin que les élus puissent disposer d'une aide à la décision par les analyses prospectives utiles édités par leur équipe.

Dans la perspective de l'arrivée du canal Seine Nord et en réponse aux entreprises du territoire, une plate-forme multimodale bord à voie d'eau a été réalisée à Saint Saulve avec des interventions financières de l'Etat et de l'Europe.

Au titre de la mobilité durable, l'Etat a lancé un appel à projet pour les transports collectifs dont les conclusions ont été rendues le 18 décembre 2014, après les prises de décisions politiques sur le financement de l'Agence Française de Financement des infrastructures de transport, suite à l'abandon de la redevance poids lourds. 17 projets en région font l'objet d'un accompagnement de l'Etat par l'attribution d'une subvention pour un montant cumulé de 43,4 M€ au taux moyen de 11,5 %.

Développer les outils de lutte contre le changement climatique et ses effets

◆ Partager la connaissance

Dans le cadre de la Dynamique Climat Nord - Pas-de-Calais, la DREAL s'investit dans les travaux de l'observatoire régional du climat et de l'énergie, source de connaissance partagée et indispensable pour aider l'action publique et alimenter le besoin de connaissance des citoyens. Il permet notamment le suivi des indicateurs du SRCAE, et l'observation quantifiée des changements climatiques et de leurs impacts sur notre région. Cette dynamique anime aussi la journée annuelle «Cap Climat» qui a eu lieu le 4 décembre 2014.

◆ Des outils pour agir : les PCET et bilans GES

L'élaboration des bilans de gaz à effet de serre (GES) et des Plans climat énergie territoriaux (PCET) des collectivités de plus de 50 000 habitants se poursuit. Ces plans doivent être compatibles avec les orientations du SRCAE et s'inscrivent en réponse aux enjeux mis en avant par les services de l'État (DREAL et DDTM). De plus, la réalisation d'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre est obligatoire pour les personnes morales de droit privé et associations employant plus de 500 personnes, ainsi que pour les personnes morales de droit public de plus de 250 personnes. Ces bilans visent à quantifier et à qualifier les émissions des plus gros employeurs de la région afin de leur faire prendre conscience de leur rôle dans la lutte contre le réchauffement climatique et mettre en œuvre un plan d'actions.

En 2014, la DREAL a organisé une journée d'information sur les bilans d'émissions gaz à effet de serre avec l'Association des professionnels en conseil carbone (APCC). En 2015, il s'agira de mettre en œuvre les transformations induites par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte qui étendra les champs de compétences des PCET et le nombre de collectivités concernées.

Priorités 2015

- Accompagner l'émergence d'un parc d'éoliennes en mer tout en respectant les différentes contraintes techniques, environnementales et les différents usagers de la mer.
- Mettre en œuvre les changements introduits par la loi de transition énergétique pour la croissance verte.
- Piloter le Schéma régional climat air énergie et contribuer à l'atteinte de ses objectifs.
- Accompagner les acteurs locaux dans la réponse à l'appel à projets sur les territoires à énergie positive pour la croissance verte.

Organiser la transition écologique

Engager la transition écologique, c'est participer à un nouveau modèle économique et social qui s'appuie sur des axes forts : réduire durablement les pollutions et les nuisances, prendre conscience des richesses et des fragilités de notre environnement, faciliter la participation de tous, développer des outils pour agir en conciliant divers enjeux.

Enjeux

- Une biodiversité notable, mal connue, en constante dégradation.
- **83%** des masses d'eau ne présentent pas un bon état écologique et/ou physico-chimique de l'eau.
- **90%** de la population du Nord - Pas-de-Calais a connu au moins une année de non-respect des normes de particules dans l'air.
- **1478** installations industrielles classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation.
- **66** ICPE industrielles soumises à enregistrement.
- **273** ICPE soumises à la directive IED (les plus polluantes).
- **668** sites et sols pollués ou potentiellement pollués

Réduire la pollution et les nuisances

◆ Réglementer et contrôler les installations classées pour l'environnement

Toute exploitation industrielle susceptible de provoquer des pollutions ou des nuisances est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). La mission de la DREAL consiste à prévenir mais aussi réduire ces nuisances afin de protéger les personnes, l'environnement et la santé publique.

620 contrôles inopinés ont été diligentés en 2014 par la DREAL pour s'assurer de la conformité des rejets industriels dans l'eau, l'air, ou pour prévenir la légionellose. Dans l'optique du retour au bon état chimique des masses d'eau, l'action de recherche et réduction des substances dangereuses dans l'eau a permis de prescrire une campagne de mesure à 335 établissements industriels. A ce stade de l'examen des rapports de cette surveillance, 82 établissements se sont vus imposer la mise en œuvre d'un programme d'actions de réduction.

◆ Mettre en œuvre la directive nitrate de 1991 : un plan d'actions qui s'inscrit dans les bonnes pratiques agricoles

La pollution des eaux par les nitrates présente un double risque : pour la santé humaine et pour l'équilibre biologique des milieux aquatiques. L'évolution constatée des teneurs en nitrates démontre leur relative stabilité pour les eaux superficielles et une lente augmentation depuis 1992 dans les eaux souterraines. La France est en contentieux européen sur le sujet. Afin de conforter la réduction des pollutions, la DREAL a élaboré le 5ème programme d'actions en collaboration avec la DRAAF et les DDTM et en concertation avec les divers partenaires et notamment la profession agricole. Ce programme d'actions régional, qui vient compléter le nouveau programme d'actions national adopté en 2013, a été approuvé en juillet 2014. La DREAL a par ailleurs lancé à la demande des Ministères en charge de l'environnement et de l'agriculture, une révision des zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole afin d'actualiser le zonage défini en 2012.

◆ Un nouveau plan de protection de l'atmosphère à l'échelle de la région

En Nord - Pas-de-Calais, les normes de polluants dans l'air sont régulièrement dépassées pour les particules fines, et dans une moindre mesure pour les oxydes d'azote. Les contributeurs sont les transports, les chauffages domestiques peu performants au bois et au charbon, l'industrie et l'agriculture. Le nouveau plan de protection de l'atmosphère, qui vient remplacer les 4 plans infra-régionaux précédents, a été élaboré entre 2012 et 2014 avec plus de 200 partenaires. Après les phases de concertation, consultation et enquête publique, il a été approuvé en mars 2014 et s'est vu complété par un

arrêté interpréfectoral de police à l'été 2014. Un arrêté sur les mesures en cas d'épisode de pollution a été préparé au second semestre en vue de son approbation en 2015. Parallèlement, ATMO Nord - Pas-de-Calais, l'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air dans la région, a engagé une mise à jour des inventaires d'émission des polluants atmosphériques à l'échelle de la commune. Ce bilan est paru début 2015.

◆ Réduire les nuisances sonores des infrastructures routières nationales

Dans le cadre du programme de requalification des autoroutes, un programme de réduction des nuisances sonores s'est concrétisé en 2014 par la réalisation d'un écran acoustique à Vendeville sur l'autoroute A1. Cet écran achève le programme «bruit» sur la métropole de Lille. L'opération de construction d'un écran réalisée en 2013 sur les communes de Aulnoye, Marly et Quarouble s'est poursuivie par la mise en œuvre des protections de façade complémentaires à la protection à la source constituée par des écrans.

Mettre en valeur les paysages

La DREAL assure la police des 57 sites classés et 59 sites inscrits au titre de la politique des paysages et du patrimoine. Elle a accompagné comme en 2013 les projets des territoires sur le grand site des 2 caps. Suite à l'enquête publique fin 2013, la procédure de classement du champ de bataille de Bouvines et ses abords a abouti à l'été 2014 pour l'anniversaire des 800 ans de la bataille. Le dossier du projet de classement des terrils du Nord - Pas-de-Calais a été soumis à enquête publique en 2014 dans la perspective d'un classement en 2015.

Agir pour la biodiversité terrestre et marine

◆ Développer la connaissance

Les états des lieux écologiques nécessaires au plan de gestion du Parc national marin et des estuaires picards ont été réalisés en 2014. Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en mer ont été identifiées et délimitées, et la réalisation des documents d'objectifs des sites Natura 2000 en mer s'est poursuivie avec un objectif d'aboutir en 2015.

◆ Un schéma régional de cohérence écologique Trame Verte et Bleue pour intégrer la biodiversité dans les projets d'aménagement

La fragmentation des espaces naturels due pour la plus grande part aux activités humaines est l'une des pressions majeures sur la biodiversité. Le Schéma régional de cohérence écologique-Trame verte et bleue (SRCE-TV) Nord - Pas-de-Calais, élaboré entre 2011 et 2014 a été approuvé à l'été 2014. Ce schéma cartographie les réservoirs écologiques et dessine les corridors nécessaires aux continuités écologiques d'importance régio-

nale. Le SRCE-TV est un nouvel outil d'aménagement durable du territoire, à mobiliser par les collectivités dans leurs plans et projets. Des propositions d'actions sont formulées et disponibles pour tous les acteurs des territoires.

◆ Poursuivre l'atteinte et le maintien du bon état des écosystèmes aquatiques

Le préfet de région, coordonnateur de bassin, a approuvé le 14 janvier 2014, l'état des lieux révisé de l'eau dans le bassin Artois-Picardie. Le bilan du SDAGE actuel (2010-2015) a fait ressortir un besoin d'évolution limitée pour le prochain SDAGE, les principales améliorations à apporter visant à renforcer l'application du SDAGE et à intégrer les évolutions réglementaires. Sur cette base, la révision du SDAGE a été lancée. Le projet de nouveau SDAGE a été mis à la consultation du public en décembre 2014. En parallèle, le plan de gestion des poissons migrateurs a été mis à jour et sa nouvelle version, prenant en compte les résultats de l'évaluation du plan précédent, a été approuvée fin 2014.

Faciliter la participation de tous

◆ Éduquer le public en matière d'environnement et de développement durable

Les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable menées par la DREAL en 2014 se sont traduites par le financement des projets éducatifs de 35 associations.

Les actions aidées permettent de traduire les politiques publiques du ministère tout en contribuant aux actions que les citoyens ont identifiées comme majeures pour leurs territoires. Par exemple, pour sensibiliser le citoyen sur la biodiversité et l'encourager à adopter des pratiques vertueuses, la DREAL soutient les 15 points environnement conseil (PEC) dans leur rôle d'information du public ainsi que les Centres permanents d'initiative pour l'environnement (CPIE).

◆ Accompagner et former les commissaires enquêteurs

Pour des enquêtes publiques de qualité, en lien avec le tribunal administratif de Lille et le centre ministériel de valorisation des ressources humaines, la DREAL pilote le plan de développement des compétences des commissaires enquêteurs. Cette année, 27 journées de formation ont été programmées, 85 % des commissaires enquêteurs ont suivi au moins une journée de formation.

Des financements européens et des politiques régionales au service de la transition écologique et énergétique

Les politiques publiques en matière d'environnement, d'aménagement et de logement sont financées à plusieurs échelles : Europe, État, Région, collectivités locales.

La DREAL, en sa qualité de chef de file des dossiers de financement des volets transport, territoires, environnement, a assuré un rôle clé en agissant auprès des maîtres d'ouvrage pour faire émerger les projets et les accompagner dans les démarches d'instruction en matière technique et juridique. Ainsi, sur la période 2007/2013, la DREAL a traité 242,5 millions d'euros de FEDER sur un programme global FEDER de 700,9 millions d'euros soit 34%.

Le transfert de gestion des fonds européens en faveur des Régions a été entériné par la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » - dite loi MAPTAM - du 27 janvier 2014. La nouvelle stratégie régionale en déclinaison des orientations européennes a ainsi été élaborée par le Conseil régional en concertation avec les partenaires concernés dont la DREAL. Pour ce faire, 48% de la dotation du programme opérationnel (PO) régional FEDER-FSE (848 millions d'euros) sont mobilisés au service des thématiques de l'environnement de l'énergie, de l'aménagement et du logement.

La Région assume désormais le rôle d'autorité de gestion des fonds européens du PO régional FEDER-FSE validé le 11 décembre 2014 pour la période 2014-2020. La DREAL en est le partenaire privilégié.

◆ Développer les actions d'écoresponsabilité

En tant que porteur de la politique de développement durable, la DREAL décline depuis 2009 le Plan d'administration exemplaire (PAE) à ses activités en s'appuyant sur les principes de la norme ISO 14001. Elle a obtenu la certification en 2012.

Priorités 2015

- Accompagner le déploiement du SRCE - TVB.
- Mettre en œuvre le plan de communication du Plan de protection de l'atmosphère. La mise en œuvre du plan et son suivi seront organisés.
- Exécuter le plan de contrôle de la police de l'environnement.
- Prescrire des montants de garanties financières pour la mise en sécurité de certains sites en cas de défaillance des exploitants.
- Poursuivre l'action de surveillance et de réduction des substances dangereuses dans l'eau : instruction des rapports de surveillance émis par les exploitants.
- Faire approuver les projets de schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, et le programme de mesures 2016-2021.
- Accompagner le transfert de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) aux collectivités, aider à la validation et la mise en œuvre des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux.
- Poursuivre, avec le Conservatoire d'espaces naturels (CEN), et l'ensemble des structures impliquées dans la protection et la gestion d'espaces naturels, la mise en œuvre de la stratégie de création d'aires protégées.
- Réviser le programme de surveillance des eaux.
- Poursuivre les études de requalification «bruit» sur les autoroutes A1 et A21 pour proposer un plan d'action pour 2016.
- Participer aux volets environnement et énergie du CPER et des PO FEDER et FEADER
- Réviser les plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT) 2013-2015, après en avoir fait le bilan et en tenant compte du projet de programme de mesures pour le bassin Artois - Picardie

Renforcer la sécurité des citoyens

Assurer la sécurité du citoyen est une mission essentielle de l'Etat. Cette mission de prévention des risques présente des enjeux d'autant plus forts que notre région est fortement industrialisée, sujette à des inondations et particulièrement dense.

Enjeux

Le Nord - Pas-de-Calais est une des régions les plus concernées par la prévention des risques technologiques, avec **22** sites Seveso seuil bas, **54** sites Seveso seuil haut, dont **41** font l'objet d'un Plan de prévention des risques technologiques (**30** PPRT en raison des groupements de sites).

La région est parcourue par **2 100** km de canalisations de transport de gaz naturel, par lesquelles transite un peu moins de **60%** de la consommation nationale. Dénuée de grands cours d'eau, la région n'en est pas moins exposée aux inondations. Ces trente dernières années, deux tiers des communes de la région ont fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle suite à une inondation. La région est également parsemée de plus de **600** ouvrages hydrauliques (digues, barrages, écluses). L'héritage de l'exploitation des mines de houilles se traduit par des risques d'effondrement ou de tassements au dessus des puits ou des galeries, ou bien encore par des émanations de grisou.

Sécurité routière

Le contrôle en bord de route des véhicules de transport de marchandises et de voyageurs concerne chaque année plus de **7 000** véhicules et **5 000** demandes de transport exceptionnel sont instruites.

S'assurer du bon fonctionnement des industries et réduire les impacts des pollutions

Toute exploitation industrielle susceptible de provoquer des pollutions ou des nuisances est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), et la mission de l'inspection des installations classées en DREAL consiste à prévenir et réduire ces nuisances afin de protéger les personnes, l'environnement et la santé publique.

Pour les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants, l'exploitant doit faire une demande d'autorisation avant toute mise en service : 42 dossiers de nouveaux projets ont été examinés de façon approfondie en DREAL en 2014.

Cette même année, 1202 visites d'inspection ont été effectuées, chaque établissement étant inspecté selon une fréquence définie en fonction de ses enjeux. Ces visites ont donné lieu à 151 arrêtés de mise en demeure, et 41 procès verbaux. Parmi ces inspections, la DREAL a réalisé 29 contrôles auprès des fabricants et importateurs soumis à l'application du règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des produits chimiques (REACH).

Enfin, 48 sites et sols pollués ont fait l'objet d'une action administrative rapprochée en vue de leur réhabilitation rapide.

Prévenir et limiter l'exposition aux risques technologiques

L'année 2014 a vu l'approbation de trois nouveaux Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) : APERAM à Isbergues, CECA à Feuchy et ARC INTERNATIONAL à Arques. 27 PPRT sont ainsi approuvés en région, afin de maîtriser l'urbanisation aux abords des exploitations industrielles Seveso seuil haut existantes, et trois doivent encore être finalisés. De même, l'année 2014 a permis l'instruction de sept nouvelles études de dangers de sites Seveso seuil haut. L'instruction des études de dangers des nœuds d'infrastructures de transport accueillant une grande quantité de marchandises dangereuses s'est poursuivie.

Afin d'éviter les situations accidentelles, l'inspection des installations classées mène des visites renforcées sur chaque site Seveso seuil haut au moins une fois par an. Celles-ci ont porté sur les systèmes de gestion de la sécurité, mais aussi la maîtrise des risques liés au vieillissement des installations ou les détecteurs de gaz.

Dans le domaine des équipements sous pression, la surveillance des trois services d'inspection reconnus de la région s'est traduite par trois réunions de revue et neuf visites approfondies.

Prévenir les risques naturels, hydrauliques et miniers

En 2014, les onze cours d'eau du bassin Artois-Picardie suivis par le service de prévision des crues de la DREAL ont été placés durant 41 jours en vigilance jaune et 2 jours en vigilance orange. 78% des crues ont été détectées au moins 12 heures à l'avance.

En matière de prévention des inondations, la mise en œuvre de la directive inondation s'est poursuivie avec l'approbation des cartographies des 11 Territoires à risque important d'inondation du bassin Artois-Picardie, ainsi que l'élaboration du Plan de gestion des risques d'inondation du bassin, actuellement en consultation du public. Deux programmes d'étude, préalables à des programmes d'actions de prévention des inondations et portés par des collectivités, ont été labellisés en 2014 (sur les bassins versants de l'Yser et de la Canche) afin d'obtenir un financement par l'État.

Le bulletin de situation hydrologique du bassin Artois-Picardie, synthétisant les données de pluviométrie, de niveaux des nappes, et de débits des cours d'eau, continue d'être diffusé chaque mois sur le site internet de la DREAL.

Le service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques a inspecté 21 digues, écluses ou barrages, et examiné quatre études de dangers. Enfin, trois Plans de prévention des risques miniers ont été prescrits dans le Nord.

Assurer et sécuriser l'accès à l'énergie

Les travaux à proximité de réseaux sont susceptibles de perturbations dans le fonctionnement économique (coupure de fibre optique ou de réseau de téléphonie). D'autres accrochages ont des conséquences plus importantes sur la sécurité des personnes (réseaux électrique, gaz, chimique, hydrocarbure). 26 contrôles sur des chantiers à proximité des réseaux de gaz ont été menés, ainsi qu'une sensibilisation des collectivités, afin de prévenir les risques d'accrochage de réseaux.

La DREAL a veillé à la sécurité des travaux sur les réseaux de distribution et de transport électriques (liaisons aériennes, souterraines, postes de raccordement, etc), et a accompagné la concertation publique pour différents projets dont le projet de renforcement d'une importante liaison de 400 Kv entre Avelin et Gavrelle. En tout, trois concertations sur des projets ont été menées, deux approbations de projet d'ouvrage ont été délivrées et un arrêté de déclaration d'utilité publique a été produit.

Réduire les impacts sur la santé

La DREAL est fortement engagée dans la réduction des inégalités de santé. Des travaux de réhabilitation acoustique des menuiseries de 131 habitations ont été financés en 2014 afin de réduire les nuisances sonores dont une centaine en accompagnement de la construction d'écrans réalisés sur l'A2 et l'A21.

Une démarche de diagnostic des sols susceptibles d'être pollués dans les établissements recevant des enfants a également été déployée. Suite à l'interdiction progressive du perchloroéthylène dans les pressings, une vingtaine de riverains ont été accompagnés pour réaliser des mesures dans l'air, ce qui a mené à mettre en demeure deux pressings de mettre en conformité leur installation.

Une conférence régionale sur le lien entre urbanisme et santé environnement s'est également tenue en juin 2014.

Contribuer à la sécurité routière

Afin d'améliorer la sécurité routière et les performances environnementales des véhicules, la DREAL :

- vérifie la conformité des véhicules et de leurs équipements aux dispositions techniques du Code de la route et à la réglementation du transport des matières dangereuses avant leur mise en circulation ;
- assure la surveillance des centres et contrôleurs agréés pour le contrôle technique des véhicules légers et des poids lourds ;
- contrôle sur les routes les véhicules de transport de marchandises et de voyageurs ;
- instruit les demandes de transport exceptionnel et vérifie que la circulation des convois ne créera pas d'insécurité routière sur les itinéraires proposés.

Après une baisse du nombre de tués en 2013, le nombre de tués a augmenté en 2014 (151 tués) mais il reste inférieur à 2012 (153 tués). En 40 ans, le nombre de tués a été divisé par 6, mais cette baisse n'est pas linéaire et dépend de nombreux facteurs.

Le nombre de tués est en augmentation de 23% dans le Nord et en baisse de 8% dans le Pas-de-Calais.

En 2014, comme pour les années précédentes, c'est parmi les occupants de véhicules légers et d'utilitaires qu'il y a eu le plus grand nombre de tués (55), en baisse par rapport à 2013 (65). Viennent ensuite les piétons en très forte progression (48 contre 28 en 2013) et les usagers de deux roues motorisés qui avec 36 tués ont un taux très élevé au regard des kilomètres parcourus.

Priorités 2015

- Réaliser le plan pluriannuel de contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement.

Risques chroniques

- Mettre en œuvre la directive IED qui impose principalement la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles.
- Etendre les mesures de perchloroéthylène à davantage de riverains habitant un logement contigu à un pressing.
- Poursuivre et étendre l'action sur les sites et sols pollués prioritaires.
- Mettre en œuvre les actions du Plan de protection de l'atmosphère concernant les installations de combustion.
- Effectuer au moins **580** contrôles inopinés sur les rejets dans l'eau, dans l'air et sur la légionellose, par des laboratoires d'analyse.
- Lancer le 3^e Plan régional santé environnement.
- Poursuivre la démarche de diagnostic des sols dans les établissements sensibles.

Risques accidentels

- Poursuivre les travaux d'élaboration des Plans de prévention des risques technologiques et les mettre en œuvre.
- Effectuer une visite renforcée sur chaque site Seveso seuil haut, notamment sur la maîtrise des risques liés au vieillissement des installations et aux détecteurs de gaz.
- Finaliser l'instruction des études de dangers Seveso seuil bas.
- Mettre en œuvre la directive Seveso 3.
- Maîtriser l'urbanisation autour des canalisations de transport.

Risques d'inondation

- Accompagner les collectivités pour l'élaboration de programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI).
- Labelliser le projet de reconstruction de la digue de Sangatte à Calais.
- Approuver le Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Artois-Picardie.

- Assurer le contrôle des ouvrages hydrauliques en menant **30** inspections.

Risques miniers

- Poursuivre la démarche de prévention des risques miniers, et instruire les demandes déposées par les exploitants miniers.

sécurité routière

- Poursuivre les contrôles de sécurité routière.
- Mener un programme d'actions vers les piétons, notamment vers les seniors.
- Réceptionner plus de 2 000 véhicules et inspecter 75 centres de contrôle technique.

Favoriser le développement social et économique

La performance économique de nos entreprises, la protection de l'environnement et la justice sociale constituent les trois facettes d'un développement plus durable. Elles doivent avancer ensemble, au service des hommes et avec eux.



Enjeux

Logements

Une forte demande de logements sociaux dans la région, notamment dans la métropole lilloise : **125 000** demandeurs de logement HLM pour un parc de **410 000** logements sociaux avec le plus faible taux de vacances de France.

La moitié des logements privés date d'avant 1945, et les ¼ sont des maisons individuelles. Le Schéma régional climat air énergie estime nécessaires **50 000** rénovations thermiques de logement par an. **100 000** personnes environ travaillent dans le secteur de la construction en Nord-Pas-de-Calais.

Transports

Afin d'améliorer la mobilité, il convient de décharger le réseau routier d'une partie des trafics qui l'engorgent par une politique multimodale à mettre en œuvre pour le fret. Par ailleurs les politiques de gestion dynamique du réseau routier, de hiérarchisation des réseaux dans un système de transport collectif maillé et complémentaire, ainsi que les politiques de changement de comportement (covoiturage, modes actifs...) doivent être des priorités régionales pour améliorer l'accessibilité des territoires, en particulier ceux de l'aire métropolitaine lilloise et de la façade littorale. Ce report modal répond à plusieurs enjeux portés par le ministère :
- la baisse des consommations énergétiques et des émissions de polluants
- l'emploi en confortant les filières industrielles notamment le ferroviaire très implanté en Nord - Pas-de-Calais.

Se mobiliser face à la demande accrue de logements

En 2014, la construction de près de 6860 logements sociaux a été financée, dont 1715 très sociaux. Ce résultat est en hausse de 4% par rapport à 2013 et de 11% par rapport à 2012 (16 M€ d'aides directes de l'État et environ 160 M€ d'aides fiscales indirectes et de prêts de la Caisse des Dépôts).

Par ailleurs, la DREAL a :

- mobilisé les acteurs locaux, EPCI, bailleurs sociaux, acteurs de la construction et de la promotion privée pour la mise en œuvre des nombreuses réformes et mesures intervenues au long de l'année 2014 : loi ALUR, simplification normative, mesures de relance de la construction
- préparé le protocole régional État/HLM signé en juillet entre le préfet de région et le président de l'ARHLM autour de 14 engagements (dont la construction de 7500 logements sociaux et la rénovation de 7000 logements par an)
- piloté la concertation avec les collectivités et acteurs de la construction ayant permis d'aboutir en août 2014 à la révision du zonage dit « ABC » et la revalorisation du dispositif d'aide à l'investissement locatif « Duflot »,
- contribué à la modernisation du processus de programmation des opérations de logements sociaux par le déploiement d'un outil en ligne de pré-programmation mettant en réseau bailleurs HLM, délégataires en collectivités et services de l'État.

Relancer la construction, accompagner les entreprises du BTP

L'année 2014 a été une année difficile pour les mises en chantier de logements : seulement 14 000 pour un besoin estimé à 17 000. Face à cet enjeu, la DREAL s'est appuyée sur tous les leviers à sa disposition pour relancer la construction : soutien à la promotion privée (revalorisation des dispositifs d'investissement locatif), simplification des normes de la construction, maintien d'un haut niveau de production de logements sociaux, renforcement de la mobilisation du foncier (en particulier de l'État et de ses opérateurs), et promotions de la rénovation énergétique.

Sur le terrain, cette relance passe aussi par l'accompagnement des entreprises de la construction via des campagnes d'information sur l'évolution des réglementations énergétiques, des réunions d'information sur le dispositif label RGE (reconnu garant de l'environnement), la diffusion d'éléments de statistiques régionales dans la construction, la promotion des techniques innovantes. La Lettre de la Qualité de la Construction, produite par la DREAL, participe à l'information des professionnels et à la promotion de techniques et projets innovants.

La DREAL est aussi membre du conseil d'administration de la Cellule économique régionale de la construction (CERC),

association qui regroupe les professionnels du BTP. Il s'agit d'une plate-forme de partage d'informations économiques et de réalisation d'études dans le domaine de la construction, notamment sur l'amélioration de la qualification des entreprises du BTP aux travaux d'économies d'énergie. La DREAL a élaboré avec la CERC un tableau de bord de la construction durable.

Enfin, la DREAL accompagne également en région les travaux du ministère consacrés aux filières vertes et aux matériaux bio sourcés pour développer ces filières économiques, dans la perspective de la croissance verte.

Contrôler les constructions neuves

En 2014, 63 contrôles des règles de la construction ont été menés sur des logements neufs (collectifs ou individuels). Plus des 3/4 ont donné lieu à des demandes de régularisation de non-conformités, des remarques ou des procès-verbaux. Les non-conformités les plus courantes concernent l'aération (débit d'extraction insuffisant, matériel inadapté, absence d'alarme VMC), l'accessibilité aux personnes handicapées, la sécurité en cas d'incendie, l'isolation thermique.

Permettre aux activités économiques régionales d'être performantes, propres et sûres dans un contexte de concurrence loyale impliquant une qualité et une rapidité d'instruction encore améliorées

Pour 83 % des 42 nouveaux projets d'installations classées autorisées, la procédure qui fait intervenir la participation du public et la consultation des parties prenantes, autorisés et experts, a été menée en moins d'un an, taux national 50 %.

Pour les secteurs dont les mesures techniques pour prévenir les nuisances sont bien connues (stations-services, entrepôts...), la mise en place d'un régime d'autorisation simplifiée a permis une réduction significative des délais d'instructions à 5 mois. Cette procédure a concerné 25 projets en 2014, et a vocation à être étendue au fil des années.

L'année 2014 a permis le début de l'expérimentation « autorisation unique », qui consiste à fusionner dans une seule autorisation délivrée par le préfet de département plusieurs décisions nécessaires à la réalisation d'installations éoliennes et de méthanisation (autorisation ICPE et permis de construire auparavant délivrés par le préfet, et si nécessaire autorisation de défrichement, dérogation « espèces protégées » et autorisations au titre du code de l'énergie). En 2014, 9 dossiers ont été déposés dans la région, pour une puissance totale d'environ 200MW.

Améliorer l'instruction des demandes de dérogations d'espaces protégés.

Dans ce souci de simplification la DREAL a amélioré l'instruction des demandes de dérogations d'espaces protégés. Le contrôle des sites présumés illégaux de recyclage de déchets et des trafics associés constitue une priorité pour les pouvoirs publics. En effet, les filières illégales sont dommageables, tant en terme environnemental qu'économique, et nuisent fortement à l'atteinte des objectifs de recyclage fixés par les directives européennes ou la réglementation nationale. Depuis 2010, 125 inspections ont été menées sur des centres VHU présumés illégaux, donnant notamment lieu à 37 arrêtés de mise en demeure de régulation.

Accompagner et contrôler les entreprises de transport

Le contrôle des véhicules de transport de marchandises et de voyageurs et celui des entreprises effectuant du transport routier contribuent à instaurer une concurrence loyale, notamment par la vérification du respect des règles sociales et celles encadrant le cabotage. En 2014, outre le contrôle sur route de 6730 véhicules de transport routier, 167 contrôles ont été réalisés par la DREAL en entreprise, permettant de vérifier l'activité de 10 312 salariés et 99168 journées de travail.

La DREAL a également été chargée d'expérimenter à partir du 1er juillet 2014 la simplification de l'instruction des demandes d'autorisations de transports exceptionnels. 1200 demandes ont été instruites dans le cadre de cette expérimentation en 2014 avec la mise en place d'un formulaire de demande allégé (de 28 pages à 3 pages) et une réduction du délai moyen d'instruction de 60 jours à 8 jours

Réduire la congestion du réseau routier

La DREAL Nord - Pas-de-Calais est maître d'ouvrage de projets routiers qui permettent de réduire la congestion sur les routes : L'aménagement de la RN17 à deux fois deux voies entre les communes de Vimy et Avion permettra à l'itinéraire Arras Lens d'être en cohérence avec les enjeux de mobilité de ces 2 territoires et de leurs échanges économiques. Après la prise en compte de la concertation, l'autorité environnementale du CGEDD a été consultée en 2014 en prévision du lancement des enquêtes publiques en 2015 pour un démarrage des travaux en 2016.

L'année 2014 a été décisive sur l'opération d'aménagement de l'échangeur entre les autoroutes A2 et A23 à Valenciennes. Les phases de lancement du viaduc qui enjambe les 2 autoroutes où circulent plus de 100 000 véh/j ont été engagées dès le mois d'octobre 2014.

Sur l'agglomération de Lille, la DREAL a présenté les études préliminaires d'un aménagement d'un barreau de liaison entre les autoroutes A1 à Seclin et A23 à Villeneuve d'Ascq.

Ce barreau doit améliorer la circulation au Sud de la métropole par le retrait d'un nombre important de poids lourds en transit dans une zone d'entrecroisement entre les 4 autoroutes principales de la région et la RN227 (A1, A25, A23 et A27).

Réseaux de fret multimodal

Pour le développement économique de la région l'année 2014 a surtout été marquée par 2 décisions importantes et majeures pour l'économie régionale :
- La réalisation du Canal Seine Nord qui doit relier les bassins de l'Escaut desservant les ports du Benelux et le port de Dunkerque, au bassin de la Seine.
- La réalisation de la plate-forme de l'autoroute ferroviaire à Dourges à l'issue d'une enquête publique unique pilotée par le Préfet du Pas-de-Calais assisté de la DREAL pour le projet Dourges-Tarnos. Les travaux ont démarré en novembre 2014.

Accompagner la mobilisation des filières et des territoires pour l'émergence d'une économie verte

La DREAL a contribué, à travers le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) à la définition des axes de travail pour « l'émergence des activités et métiers de demain et transformation écologique et sociale, développement durable ». Le CREFOP est la nouvelle instance régionale de gouvernance quadripartite regroupant l'Etat, le Conseil régional, les organisations professionnelles d'employeurs ainsi que les organisations syndicales de salariés, telle que l'a souhaité la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. Dans ce cadre, l'objectif a été d'arrêter une feuille de route sur la base d'une synthèse des travaux de l'économie verte régionaux et nationaux. Cette synthèse fonde et esquisse déjà les évolutions des métiers à mettre en œuvre.

La DREAL a également accompagné le centre de ressource de développement durable (CERDD) qui est aussi un outil pour la promotion de la responsabilité sociale des entreprises, l'enjeu étant celui d'une transition vers des modèles économiques plus équilibrés, mieux ancrés dans les territoires, appuyés sur des modes de production et de consommation moins consommateurs de ressources épuisables et moins émetteurs de gaz à effet de serre. A ce titre, il a déployé un programme d'activité visant à favoriser la prise en compte des enjeux « DD & Climat » par les acteurs économiques ainsi que leurs implications dans les dynamiques territoriales en complément des partenaires régionaux.

Priorités 2015

- Financer au moins **7 500** nouveaux logements sociaux et faciliter l'accès au logement.
- Rénover au moins **3 500** logements privés avec propriétaires très modestes et poursuivre la mise en œuvre du plan de rénovation énergétique de l'habitat.
- Conduire la réforme des attributions de logements sociaux.
- Poursuivre la déclinaison régionale du plan de relance de la construction.
- Poursuivre la modernisation du réseau ferroviaire et de la mise en place de nouvelles offres de service.
- Poursuivre l'aménagement du réseau fluvial dans la perspective d'arrivée du canal Seine-Nord.
- Poursuivre l'aménagement du réseau routier structurant en traitant les points durs et en améliorant le maillage.
- Organiser un challenge de la mobilité en région.
- Renforcer le contrôle des entreprises de transport et développer les synergies avec les autres services de l'Etat pour lutter plus efficacement contre la fraude et le travail illégal.
- Poursuivre les politiques de changement de comportement de la mobilité.
- Réaliser une enquête visant à mieux connaître le gisement des déchets issus des activités économiques du Nord - Pas-de-Calais.
- Contribuer à la mise en œuvre de la feuille de route « métiers émergents » pour une offre de formation adaptée.
- Développer la formation, les activités et les métiers verts de demain pour mettre en œuvre la transition écologique.

Aider tous les acteurs régionaux à intégrer les enjeux du développement durable

De nombreux enjeux sont à intégrer pour viser un aménagement durable, d'autant que la région Nord - Pas-de-Calais est marquée par des caractéristiques fortes comme la part d'espaces naturels la plus faible de France, la plus forte densité humaine hors région parisienne et un réseau de transports très performant mais surchargé.



Enjeux

Depuis 20 ans, en Nord - Pas-de-Calais, des espaces agricoles ou naturels ont été supprimés et artificialisés pour une surface équivalente à plus de huit fois la ville de Lille. Lutter contre l'étalement urbain est prioritaire ainsi que recycler les friches et délaisés urbains. L'objectif est de diviser par trois l'artificialisation annuelle des sols, en la limitant à 500 hectares par an en région, et doit être décliné à toutes les échelles (de l'infra-régionale à celle des quartiers) et dans toutes démarches (planification d'urbanisme, soutien financier, ingénierie).

Développer une ville dense et durable, riche d'écoquartiers innovants, adaptée aux effets du réchauffement climatique.

Intégrer à l'échelle locale et le plus en amont possible l'ensemble des enjeux nature, paysage, eau, énergie, climat, air, bruit, déchets, aménagement durable, mobilité, risques.

Favoriser la diffusion et le partage de l'information, notamment environnementale, et faire progresser les capacités d'expertise collective.

Réaliser des analyses statistiques, des études et des publications pour éclairer les enjeux en Nord - Pas-de-Calais, et partager ces outils de connaissance

Favoriser la prise de décision de l'ensemble des acteurs nécessite de disposer d'éléments chiffrés pertinents et fiables. Les univers de données auxquels accède la DREAL, permettent d'appuyer précisément et rapidement les services de l'État, mais aussi les collectivités, les porteurs de projets et les bureaux d'études dans leurs engagements.

La diffusion en ligne de publications conjoncturelles ou structurelles répond à notre obligation d'informer le public et lui permet ainsi l'accès aux analyses récentes. Conformément à la directive INSPIRE, les données géolocalisées relatives à notre environnement sont, sauf règle particulière de restriction de diffusion, partagées via le web sur le site DREAL.

L'internaute a ainsi accès aux bases de données sur l'ensemble de la région mais il peut également faire des requêtes à la commune.

www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

La DREAL prépare des porteurs à connaissance aux collectivités permettant de fournir les éléments nécessaires à l'appréciation des enjeux de leurs territoires.

◆ Le profil environnemental Nord - Pas-de-Calais

«L'environnement en Nord - Pas-de-Calais» a pour objectif de rendre accessible au plus grand nombre la connaissance environnementale. Plus de 90 organismes ont poursuivi leur implication en 2014 pour l'élaboration de ce diagnostic large et partagé sur l'environnement.

«L'état des lieux», constitue le premier tome. Sol, eaux, air et climat, biodiversité et milieux naturels, paysages, ondes et ressources : il offre une synthèse rigoureuse et pédagogique de la connaissance actuellement disponible sur tous ces thèmes.

Le tome 2 «Les pressions exercées sur notre environnement» est maintenant disponible.

Il identifie les différentes formes de pressions qui s'exercent sur notre territoire : contributions des ménages, de l'agriculture, de l'industrie, des transports, des commerces et services, de l'urbanisation, etc.

En 2014 a été engagé l'élaboration du troisième tome portant sur les «enjeux régionaux et leurs déclinaisons territoriales».

La première formalisation des enjeux, construits sur l'analyse croisée de l'état des lieux et des pressions, a fait l'objet de 2 concertations en ligne et de séances particulières sur les territoires. Ce dernier volet sera communiqué mi 2015.

Pour aller plus loin, la version web donne accès à des cartographies interactives à une échelle locale, à des don-

nées complémentaires ou à des dossiers et articles plus détaillés

www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?-Profil-environnemental

Conseiller les collectivités par des doctrines, des stratégies, des cadrages en matière d'aménagement durable

La DREAL a conçu et diffusé des fiches méthodologiques pour la mise en œuvre par les collectivités des orientations du Schéma régional climat air énergie : développement des surfaces boisées et préservation des prairies et des sols agricoles, identification du foncier autour des gares, développement de la mixité fonctionnelle pour rapprocher habitat et activité. Ces orientations se retrouvent en partie dans le plan d'actions de la stratégie foncière de l'État en région. La DREAL a publié des notes pour la prise en compte du Schéma régional pour la cohérence écologique - Trame verte et Bleue (SRCE-TV) dans les documents d'urbanisme et a préparé des éléments pour l'intégration de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme.

Aux côtés de la caisse régionale des dépôts, la DREAL a en outre accompagné la métropole lilloise dans sa démarche «Eco-Cité», qui s'est traduite début 2014 par la signature de la convention de financement liant l'État, la Caisse des dépôts, Lille métropole et les porteurs de projets, dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir.

Elle a également organisé le dispositif de labellisation écoquartier au niveau régional qui a permis au programme de renouvellement urbain du Nouveau Mons à Mons-en-Baroeul d'obtenir le label «écoquartier» et au projet d'écoquartier de Méricourt d'être reconnu «engagé dans la démarche de labellisation».

La DREAL s'est investi dans la réussite de projets majeurs en fournissant un éclairage juridique et technique en amont du démarrage des projets (Eurallille 3000, St Sauveur, Promenade des Flandres à Petit Menin, ZAC d'Illies Salomé, recalibrage de la Lys mitoyenne, extension de Nausicaa, rénovation du stade sur Lens, etc ...

Enfin, la DREAL a finalisé le «dire de l'État» sur le territoire de l'Aire Métropolitaine de Lille, feuille de route multi-thématique sur les questions d'aménagement (transport, environnement, urbanisation) à l'attention de l'ensemble des services et collectivités. Ce document formule des ambitions et propose des leviers d'action pour faire de l'Aire Métropolitaine de Lille un territoire moteur du développement régional.

Y figure notamment un volet mobilité : 6 axes stratégiques pour la construction d'un système de mobilité durable en lien avec les autres politiques portés en DREAL notamment sur l'aspect santé (PPA).

Devant le diagnostic posé dans le cadre de ces études, les élus locaux, notamment le président de la Métropole

européenne de Lille a sollicité l'Etat pour poursuivre les réflexions engagées avec une mission d'experts. Sur sollicitation du Préfet de Région, une commission a été désignée et son travail s'est engagé en fin d'année 2014.

Accompagner les acteurs du territoire pour un passage effectif au développement durable

La DREAL a renouvelé son implication forte auprès du Centre de ressource du développement durable (CERDD) pour l'accompagner dans la mise en œuvre de son nouveau projet stratégique 2014-2020. Le CERDD, GIP Etat/Région a été reconduit par arrêté préfectoral du 12 décembre 2013 avec pour objectif majeur d'amplifier la mise en œuvre du développement durable. Autrement dit, il ne s'agit plus de sensibiliser les acteurs du territoire, mais bien de passer à l'acte ! La mise en place du «DDtour» et la formation de 93 «ambassadeurs du développement durable», illustrent cet engagement pour faciliter et accompagner l'opérationnalisation du développement durable.

◆ La DREAL anime une équipe projet Etat regroupant l'ADEME et les DDTM pour accompagner les territoires vers la transition énergétique

Une cellule technique littoral, rassemblant l'État, le conseil régional et le pôle métropolitain de la côte d'opale, a été mise en place avec pour objectif une gestion pérenne des ouvrages de protection de l'ensemble du littoral régional au regard des risques de submersion marine et d'érosion côtière. Un diagnostic des ouvrages de protection a été effectué, puis des orientations stratégiques de gestion du littoral régional ont été élaborées, et enfin les secteurs d'actions prioritaires face aux risques de submersion et d'érosion ont été identifiés.

Si le territoire des wateringues héberge des fleurons de l'agriculture, de l'industrie, et près de 450 000 habitants, son système d'assèchement est remis en question par le changement climatique et les différentes mutations sociales et économiques. L'État y anime donc une démarche globale avec l'ensemble des acteurs locaux pour définir un véritable projet de territoire, afin de prendre en compte des risques d'inondation dans l'urbanisme, mais également de faire évoluer la gouvernance et le financement du système. Avec les nouveaux, les communes seront compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). Cela permettra d'assurer sur l'ensemble du territoire un lien étroit et pérenne entre la politique d'urbanisme et les missions de la compétence GEMAPI. L'appropriation de cette nouvelle compétence par les élus est indispensable, et la DREAL s'attache à accompagner les élus dans cette prise de compétence.

Elle anime notamment la mission d'appui mise en place sur le bassin Artois-Picardie. Enfin la DREAL accompagne les agences d'urbanisme, avec les DDTM.

◆ La DREAL accompagne les acteurs plus spécialisés

L'Observatoire Climat Nord - Pas de Calais, hébergé par le CERDD et soutenu par la DREAL, le conseil régional, l'ADEME et les conseils généraux est la seule structure régionale en capacité de monitorer de façon conjointe l'évolution du climat et les actions d'atténuation et d'adaptation mises en œuvre en région.

Atmo Nord - Pas-de-Calais, agréée par l'État assure quant à elle la connaissance et produit des outils d'aide à la décision dans le domaine de l'air, y compris à l'échelle communale. L'accompagnement des commissions locales de l'eau chargées d'élaborer et mettre en œuvre les SAGE, a été orienté dans le sens d'une convergence entre l'activité des commissions locales de l'eau et les attendus de la Directive cadre sur l'eau (DCE), avec un objectif de finalisation rapide des SAGE dont l'élaboration a été lancée depuis un certain temps.

La DREAL finance et accompagne les animateurs des sites Natura 2000 ainsi que des partenaires structurants tels que le Conservatoire d'espaces naturels, le Conservatoire botanique de Bailleul, et les gestionnaires des réserves naturelles nationales.

◆ La DREAL accompagne des établissements publics, des associations de protection de la nature

La DREAL soutient également financièrement les trois parcs naturels régionaux, le nouveau parc naturel marin des estuaires picards et de la côte d'opale, le conservatoire d'espaces naturels, le Conservatoire botanique de Bailleul, et les gestionnaires des réserves naturelles nationales.

Analyser et favoriser la prise en compte de l'environnement et de l'aménagement durable

◆ La DREAL, autorité environnementale en Nord - Pas-de-Calais

Les porteurs de projets d'aménagement ou d'infrastructures sont tenus de fournir une étude qui présente les impacts sur la faune, la flore, l'eau, les paysages, le patrimoine, la santé (qualité de l'air, bruit, déchets), la consommation de terres agricoles, les déplacements et les modes de transport, les émissions de gaz à effet de serre. En cas de nuisances avérées, ils doivent prévoir des mesures pour les éviter, les réduire et sinon les compenser autant que possible. L'autorité environnementale est chargée de donner un avis détaillé sur l'exhaustivité et la qualité de l'étude d'impact, et sur la prise en compte de l'environnement dans la conception du projet. En 2014, la DREAL, service instructeur des préfets, a rédigé 71 avis sur des projets d'aménagement, installations industrielles, énergétiques ou agricoles, infrastructures de transport, milieux aquatiques ou encore sur des documents d'urbanisme ou stratégique, ainsi que 102 demandes d'examen préalable à un éventuel avis environnemental.

Priorités 2015

- Étendre la réflexion d'aménagement durable à l'ensemble du futur territoire régional incluant la Picardie et définir les attendus de l'État sur le futur Schéma régional d'aménagement et de développement durable des territoires.
- Mettre en œuvre la stratégie foncière régionale.
- Poursuivre les actions de promotion de la ville durable et notamment la labellisation éco-quartier des projets d'aménagement porteurs d'innovation en région.
- Assurer la mission régaliennne d'autorité environnementale pour le compte des préfets de région et de département

Valoriser la coopération interne et le travail avec les services et opérateurs de l'Etat en relation avec la DREAL

Quatre services en région pour un total de 2 500 femmes et hommes portent les politiques du MEDDE (Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie) et du MLETR (Ministère du Logement, de l'Égalité et des Territoires)

Enjeux

Coordonner l'action des services de l'État en charge de l'environnement et de l'aménagement dans un contexte d'économies de moyens.

Participer à la mutualisation des moyens entre les services déconcentrés de l'État.

Améliorer les synergies de travail entre les services

La DREAL pilote et coordonne les politiques de l'État en matière d'écologie, de logement et d'aménagement du territoire, exercées par elle, les DDTM, la DIR, les établissements publics.

A cet égard la coopération entre la DREAL et les DDTM est la clé de voûte de l'efficacité collective des services.

La DREAL et les deux DDTM conjuguent leur action dans l'objectif de mobiliser les collectivités, les bailleurs HLM et les partenaires financiers (Caisse des Dépôts, Action Logement) afin d'accélérer dans l'année le rythme du financement des logements sociaux (passer à 20 % d'engagement à fin juin). Depuis plusieurs années, les actions du volet social des politiques du logement ont été menées en partenariat entre la DREAL, la DRJSCS et les DDSC, partenariat qui va se concrétiser en 2015 par l'installation du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement prévu par la loi ALUR.

La DREAL anime la politique de l'eau ainsi que la police de l'eau et de la nature pour les thématiques qui relèvent de l'échelon régional. Chaque année, un cadrage annuel est élaboré et sa mise en œuvre partagée et évaluée avec les services. Ce travail est mené en inter MISEN

L'accent sur la séquence éviter - réduire - compenser lors de l'instruction des impacts de projets sur la biodiversité a été poursuivi au sein des missions interservices de l'eau et de la nature (MISEN) pilotées par les DDTM.

La doctrine zones humides a été déployée.

L'exercice de la police de la nature et des sites par la DREAL a été amplifiée : 42 inspections de sites et veille au respect du plan de contrôle de la police des sites dans le Nord - Pas-de-Calais en lien avec les DDTM, l'ONEMA et l'ONCFS.

Les modalités de partage du travail entre la DREAL et l'Agence des aires marines protégées (AAMP) pour la mise en œuvre de Natura 2000 en mer, définies en 2013, ont été formalisées dans un document cadre en 2014. La DREAL a également veillé à la cohérence terre/mer et au maintien d'un partenariat avec les opérateurs historiques notamment pour les sites mixtes.

Une réunion annuelle avec les parquets permet d'améliorer les modalités de travail commun.

Par ailleurs, la DREAL anime le réseau régional de prévention des risques, et la mise en œuvre de la directive inondation ainsi que l'accompagnement de la compétence GEMAPI qui a fortement mobilisé en 2014.

Un chantier a été lancé pour davantage mettre en cohérence les avis de la DREAL, des DDTM et de l'ARS pour la rédaction des avis de l'autorité environnementale et des avis de l'État, et permettre aussi d'éviter les doublons.

La DREAL également DREAL de bassin réunit tous les mois en liaison avec l'agence de l'eau, le secrétariat technique de bassin qui élabore et suit le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Faire vivre les protocoles existants

- La DREAL a signé des protocoles de coopération avec :
 - les DDPP sur l'inspection des élevages ICPE
 - la DIRECCTE sur le contrôle des installations classées Seveso
 - les douanes pour les mouvements de déchets et le contrôle de transports terrestres.

Ces protocoles sont l'occasion d'actions coordonnées visant tout à la fois à renforcer l'action de l'État, et aussi à simplifier la vie des entreprises afin d'éviter des contrôles à répétition.

Favoriser les mutualisations

Dans le cadre du schéma régional de mutualisation mis en œuvre par le préfet de région, la DREAL pilote pour le compte du préfet de région, le réseau des correspondants écoresponsabilité, qualité et fonction juridique des services. L'objectif principal est de favoriser les échanges d'expériences et de mutualiser les bonnes pratiques grâce à la diffusion de l'information (actualités réglementaires, nationales ou régionales,...).

La mutualisation de la fonction juridique a donné lieu à la création d'un réseau qui se réunit une fois par an et d'un espace commun sur le SIT sur lequel est mise en ligne la documentation juridique des services membres du réseau.

Décliner la politique sociale ministérielle en région et mettre en œuvre la politique sociale régionale

La politique sociale régionale est depuis plusieurs années co-construite en comité régional de coordination de l'action sociale (CRCAS), instance qui regroupe les présidents de comités locaux d'action sociale (CLAS), les représentants du personnel et les services en région. Cette dernière s'est réunie à 3 reprises en 2014, ce qui témoigne de son dynamisme. L'ensemble des actions programmées en matière de restauration et d'actions collectives au profit des agents a pu être financé. A été ainsi organisé un forum social mutualisé qui a regroupé 750 personnes sur une journée et dont la thématique principale était relative au développement durable. De même, la politique menée en faveur des travailleurs handicapés (TH) est volontaire, que ce soit en matière de recrutement, par la mutualisation et la professionnalisation des procédures, par l'association des agents dans le cadre d'un groupe continu associant des TH ou par la mise en œuvre d'actions de sensibilisation.

Favoriser une approche régionale partagée de la mise en œuvre des politiques publiques

Cette action se concrétise par la programmation et le suivi de 12 Collèges des Directeurs en 2013, permettant la synergie entre les services de la zone de gouvernance. Par ailleurs, l'organisation des dialogues de gestion annuels, permettant d'élaborer et de suivre les stratégies régionales des BOP, se fait dans le cadre de réseaux thématiques

associant largement les services métier de chaque service de la zone de gouvernance.

Favoriser une approche régionale partagée de la mise en œuvre des politiques pénales

La DREAL Nord-Pas-de-Calais mène une action déterminée afin de réprimer les atteintes à l'environnement.

Rien que pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 43 procès-verbaux d'infractions pénales ont été établis par l'inspection en 2014.

Cette même année, la DREAL a émis 48 avis à destination des procureurs de la République, afin de les éclairer sur la nature et les enjeux des procédures pénales en cours en matière d'ICPE.

La DREAL organise chaque année, en lien avec le parquet général, une réunion de l'ensemble des parquets du ressort de la cour d'appel de Douai, avec les DDTM du Nord et du Pas-de-Calais, l'ASN, l'ONCFS et l'ONEMA, afin de déterminer collectivement les meilleures modalités de répression des atteintes à l'environnement. La réunion du 3 avril 2014, en présence du substitut général près la cour d'appel de Douai, a vu une excellente participation des parquets et des services. Le parquet général a rappelé que la protection de l'environnement et la lutte contre les atteintes portées à son encontre sont une priorité de l'action publique dans la région.

◆ Un pôle juridique mutualisé

Le pôle support intégré Juridique (PSIJ), service mutualisé, traite non seulement les procédures pénales en matière d'ICPE, pour la DREAL, mais aussi les procédures d'urbanisme pour le compte des DDTM du Nord et du Pas-de-Calais ; en 2014, il a rédigé 70 avis à parquet pour l'urbanisme.

◆ Actualiser le guide de jurisprudence sur la partie actuellement urbanisée

Le tribunal administratif de Lille est souvent amené à se prononcer sur la notion de parties actuellement urbanisées, notion clé pour les communes dépourvues de document d'urbanisme. Un guide de la jurisprudence du tribunal administratif et de la cour administrative d'appel locaux sur cette notion, qui suscite un fort contentieux contre les décisions de l'État en matière d'urbanisme, a été réalisé.

◆ Maintien d'un taux de réussite élevé du contentieux administratif

Le pôle support intégré Juridique, service mutualisé en DREAL qui travaille aussi pour les préfetures, les DDTM 59 et 62, la DIR Nord et la DDPP 62, a conservé un taux de réussite élevé (88 %), dans la défense des intérêts de l'État devant le tribunal administratif. Jamais autant de contentieux (154) n'ont été jugés en une année.

Priorités 2015

- Consolider les processus de travail en commun entre la DREAL et les DDTM.
- Développer de nouvelles coopérations - convention avec l'agence des aires marines protégées (AAMP), protocole avec le Parquet, convention avec la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS).
- Renforcer l'action de la DREAL dans les plans de contrôles et les actions des missions inter-services de l'eau et de la nature (MISEN)
- Favoriser le fonctionnement inter MISEN
- Accroître le taux de centralisation des factures.
- Poursuivre les actions en matière pénale. Maintenir un taux élevé de réussite devant le tribunal administratif.

Améliorer notre efficacité et accroître les compétences collectives

La DREAL est un service d'expertise de l'État attendu sur bien des domaines. Les compétences individuelles et collectives sont ainsi garantes d'une action plus efficace et plus durable. Les compétences collectives visent aussi une approche globale intégrant développement économique, développement social et protection de l'environnement.

Enjeux

Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles ont à concilier la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Cela implique de disposer des éléments d'expertise, d'avoir la capacité de les mobiliser à bon escient et les organiser pour apporter des réponses pertinentes. Dans ce cadre, la DREAL a l'ambition de construire un travail collectif efficace au service des territoires.

Maintenir les compétences des agents et assurer une montée en compétence sur de nouveaux sujets

L'amélioration continue en matière de sécurisation juridique des pratiques, de développement des compétences et de partage des bonnes pratiques s'est poursuivie dans le cadre de la démarche qualité pour les services de la DREAL mais également des DDTM avec en particulier l'élargissement à la police de la nature.

Par ailleurs, le Pôle support intégré «gestion administrative» s'est lancé dans l'élaboration et la diffusion de veilles réglementaires en matière de marchés publics ainsi que de gestion administrative et paie.

Dématérialiser pour une meilleure efficacité

En 2014, la DREAL s'est engagée dans la mise en œuvre de la dématérialisation des dossiers des entreprises de transport de la région, lesquels représentaient 120 mètres linéaires d'archives papier. Le service a déployé un outil de gestion électronique de documents qui permet d'instruire les nouvelles demandes de manière entièrement dématérialisée. D'ores et déjà, les entreprises sont invitées à privilégier les communications et envois de pièces par courriel. En procédant de la sorte, les services de l'État gagnent en réactivité et les délais de traitement sont raccourcis. Ce fonctionnement facilite le travail des agents de la DREAL et permet une meilleure circulation de l'information, en faveur des pétitionnaires et des autres administrations.

Cette procédure dématérialisée a également été mise en œuvre pour les dossiers éoliens de l'expérimentation permis unique.

L'année 2015 sera l'occasion d'étendre la dématérialisation des documents à d'autres secteurs d'interventions de la DREAL, afin de contribuer à des économies de fonctionnement (affranchissement, papier) tout en améliorant la qualité du service rendu au citoyen.

Communiquer pour mieux comprendre

Afin de mieux informer le citoyen, les avis de l'autorité environnementale sont déposés sur le site internet de la DREAL, ainsi que toutes les stratégies ou études produites, les atlas logement, les fiches de mise en œuvre du SRCAE, le bilan de la gestion des sols...

En 2014, le portail web du bassin Artois-Picardie a été renforcé et régulièrement actualisé afin d'assurer la production et la diffusion des connaissances sur l'eau.

Le profil environnemental Nord - Pas-de-Calais est en ligne et propose une analyse de l'environnement complète et accessible pour tous les publics. Toutes les données dont la DREAL dispose sont communiquées et téléchargeables, sous réserve des règles restrictives de diffusion. Des cartes interactives permettent d'avoir une lecture dynamique des enjeux du territoire.

Disposer d'outils de suivi et de pilotage des activités et des politiques

Dans de nombreux domaines, la DREAL élabore des outils de suivi pour animer au mieux ses différentes politiques, évaluer et rendre compte. La DREAL soutient également les observatoires régionaux, le réseau des acteurs de l'information naturaliste (RAIN) et veille à la production d'informations utiles au suivi et à l'amélioration des politiques publiques. La DREAL assure la production directe et le traitement de certaines données : laboratoires d'analyses hydrobiologiques pour aider les services de la police de l'eau, mesures d'hydrométrie dans les cours d'eau pour la prévision des crues, traitement des statistiques logement et construction.

La DREAL assure des évaluations régulières de politiques comme l'évaluation du plan de gestion des poissons migrateurs.

Renforcer la synergie interne pour améliorer la gestion de la commande publique et l'instruction des aides financières

Pour ce faire, la DREAL a fait le choix de centraliser hors investissements routiers l'ensemble de ses budgets opérationnels de programme (BOP) et la gestion financière des dossiers d'investissement de l'État (CPER) et de l'Europe (PO) au sein d'une division unique. Les régies de recette et d'amendes sont intégrées à cette division, cette mutualisation a permis de professionnaliser la fonction financière en DREAL et d'optimiser davantage les coûts d'opérations dédiées au fonctionnement général de la structure.

Une procédure pour la commande publique a été mise en œuvre, la pratique des négociations dans le cadre des marchés à procédures adaptées a été généralisée.

Par ailleurs dans le cadre de la démarche qualité, des contrôles hiérarchiques ont été effectués.

Simplifier les procédures

Deux mesures de simplification ont été expérimentées en DREAL :

- sur les transports exceptionnels : simplification du dossier, de la procédure avec comme perspective une division du délai par 6 (de 2 mois à 10 jours).
- sur le dossier unique pour les éoliennes et les méthaneurs : passer de 5 à 1 procédure unifiée.

Conforter et enrichir la double certification

La DREAL a confirmé sa certification ISO 9001 et ISO 14001 lors de son audit de suivi de mai 2014 par le Bureau Veritas. A cette occasion, le système de management de la qualité a été enrichi par l'extension du périmètre de certification ISO 9001 au pilotage des études et de la politique de la nature. L'amélioration continue est un objectif permanent de la DREAL. Afin de faire évoluer le système qualité vers une organisation plus transversale avec une approche plus macroscopique de ses missions dans un souci d'harmoni-

sation des pratiques, la DREAL a engagé en 2014 un travail de simplification du fonctionnement de sa démarche qualité. L'écoute des bénéficiaires fait également partie intégrante du système management de la qualité (SMQ). L'objectif est d'identifier les attentes, de mesurer le niveau de satisfaction et de mettre en place des axes d'amélioration. C'est ainsi qu'il est décliné dans chaque processus et planifié périodiquement.

Respecter la charte DREAL

La DREAL s'est engagée depuis janvier 2014 à travers une «charte d'engagement des DREAL» qui porte sur l'amélioration de l'efficacité des politiques publiques, le renfort de l'écoute des usagers du service public, la recherche de simplification des procédures, pour faciliter la mise en œuvre des projets dans le respect de la sécurité juridique et garantir le qualité environnementale requise dans le contexte européen. Ses engagements sont intégrés dans le système de management de la qualité.

Priorités 2015

- Déployer le nouveau périmètre de certification ISO 9001 au pilotage des études et de la politique de la nature dans le cadre du système de management de la qualité.
 - Assurer une montée en compétence des agents sur de nouveaux sujets pour accompagner la transition écologique et énergétique, et mieux intégrer toutes les préoccupations dans les politiques et avis de la DREAL.
 - Mettre à jour en continu tous les indicateurs de suivi des politiques publiques et les partager via le Web.
 - Permettre aux services de la DREAL un meilleur accès aux procédures marchés.
 - Poursuivre la fiabilisation des dossiers individuels de l'ensemble des agents dans l'outil de gestion.
 - Impulser le processus de
- dématérialisation des factures auprès des services.
 - Améliorer la centralisation des factures au Pôle Comptable.
 - Permettre une meilleure prise en compte des demandes des services employeurs en matière de Gestion administrative - Paie.
 - Préparer l'expérimentation en mode service facturier prévue en 2016.
 - Veiller au bon déroulement de carrière des agents, en renforçant la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Chiffres clés

Focus

Prévention des risques

706

bulletins de prévision des crues

1202

visites d'inspection d'installations classées

83%

des dossiers d'autorisation de nouveaux projets instruits en moins d'un an.

Énergie, climat logement, urbanisme

6860

logements sociaux financés, + de 7 000 logements privés ou sociaux ont été aidés pour être réhabilités, notamment énergétiquement (hors travaux ayant bénéficié de crédits d'impôt) 23 % d'augmentation de la puissance éolienne en service.

Campagne d'inspections des sites à risques accidentels sur le thème des détecteurs de gaz

Des travaux ont été réalisés récemment sur le rôle et l'importance des détecteurs de gaz dans la prévention et la réduction de la gravité des accidents majeurs. Les conclusions de ces études ont conduit à lancer une campagne de visites d'inspections pour 2014-2015 sur cette thématique. L'objectif des inspections est d'évaluer la maîtrise des détecteurs de gaz par les exploitants au travers des sujets suivants :

la vérification/validation du choix des détecteurs appropriés ;
les interférents et les poisons pour les détecteurs ;
les phénomènes d'endormissement, de vieillissement et de saturation des détecteurs ;
les tests, les calibrages et la maintenance des détecteurs.,
En 2014, 16 inspections ont été réalisées sur ce thème sur des sites classés Seveso et des installations de réfrigéra-

tion utilisant l'ammoniac comme fluide frigorigène. A la suite de ces visites, les constats et observations formulées sont globalement similaires d'un site à l'autre :
Les prescriptions relatives aux détecteurs imposées dans les arrêtés préfectoraux sont respectées ;
Les détecteurs sont suivis régulièrement, la plupart du temps par un prestataire extérieur qui dispose d'une grande autonomie sur le choix et l'implantation des détecteurs, la fréquence de renouvellement des cellules, les étapes de calibrage...
Les comptes-rendus d'intervention des prestataires sont cependant globalement insuffisants et ne permettent pas une exploitation par les industriels du retour d'expérience afin d'optimiser la fiabilité et la performance des détecteurs. Les prestataires ayant eu connaissance des observations de l'inspection, ont néanmoins fait évoluer leur pratique en cours d'année.
Ces inspections permettent de sensibiliser les exploitants sur les problématiques liées aux détecteurs, et seront poursuivies sur l'année 2015.

La labellisation écoquartier

Par le recentrage de logements en ville, le recyclage du foncier, la mixité sociale, l'accès aux services, les écoquartiers sont une réponse aux enjeux de l'aménagement de demain. En répondant aux critères de la charte, les opérations labellisées visent une triple performance sociétale, énergétique et écologique. En améliorant la qualité du cadre de vie, en dynamisant les quartiers et les territoires par la création d'emplois et d'activités, en visant une plus grande performance énergétique des bâtiments, en privilégiant les circuits courts et en favorisant des usages plus vertueux, les écoquartiers proposent une vision renouvelée et moderne de concevoir la ville et l'aménagement du territoire.

2014 aura permis la labellisation nationale écoquartier pour le quartier du nouveau Mons à Mons-en-Barœul. En région Nord - Pas-de-Calais, au total, 2 écoquartiers ont ainsi été labellisés, les Rives de la Haute Deûle sur les communes de Lille et de Lomme et le Nouveau Mons à Mons-en-Barœul, et 2 écoquartiers sont engagés dans la labellisation, le quartier de l'Union sur les communes de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos et l'écoquartier du 4/5 sud à Méricourt.

Les politiques sociales du logement

Les politiques sociales du logement couvrent l'ensemble des dispositifs d'accès et de maintien dans le logement des populations modestes, fragiles, défavorisées ou spécifiques. La pauvreté est plus importante en région qu'ailleurs : on compte en effet 288 000 allocataires de minima sociaux à la fin 2012. La faiblesse des revenus, les difficultés de paiement, les situations de mal logement, les problèmes de santé, les ruptures familiales sont autant de facteurs à l'origine de cette situation.
Ces problématiques complexes aux acteurs multiples impliquent un fort besoin de pilotage, d'animation, de coordination et d'accompagnement dans lequel la DREAL s'investit à plusieurs niveaux comme par exemple: mise en place du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, participation aux plans de lutte contre la pauvreté et sur le logement des étudiants, appels à projet sur les logements à très bas niveau de quittance, fiabilisation des différents systèmes d'information en particulier le système national d'enregistrement de la demande de logements sociaux, poursuite de la réforme de la demande et des attributions, diagnostics « à 360° » en tant qu'élément-clé de la politique du logement et de l'hébergement.

Transports Véhicules

6500

véhicules de transports contrôlés sur route.

5500 autorisations de transport exceptionnel instruites chaque année.

3500 entreprises de transport inscrites dans le registre tenu par la DREAL

2100 véhicules réceptionnés chaque année.

Qualité de la vie et des milieux

270

ouvrages à aménager d'ici à 2018 sur les rivières d'Artois-Picardie pour la continuité écologique

Plus de cinquante analyses d'invertébrés aquatiques et des diatomées réalisées dans les rivières

42 captages prioritaires identifiés en Nord-Pas-de-Calais. Près d'un tiers du territoire en zone d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

0,36 % du territoire régional couvert par des aires protégées de type réserves naturelles

La capacité professionnelle dans le transport routier

La capacité professionnelle est l'une des quatre conditions à respecter pour être autorisé à exercer la profession de transporteur routier ou de commissionnaire. Outre la vérification de ces conditions, la Dreal Nord Pas de Calais délivre les diplômes, appelés «attestation de capacité professionnelle», qui peuvent être obtenus par équivalence de diplôme, par reconnaissance professionnelle ou via l'examen organisé chaque année par le pôle Professions du Transport de la DREAL.

La préparation d'un nouveau schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

La DREAL, en tant que DREAL de Bassin, contribue avec l'Agence de l'eau Artois-Picardie à l'élaboration et à la mise en oeuvre du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux pour le bassin Artois-Picardie et du programme de mesures qui l'accompagne. Dans le cadre du 2ème cycle de gestion de la directive cadre sur l'eau (DCE), un nouveau SDAGE a été élaboré et mis en consultation du public en 2014. Le constat réalisé pour préparer le nouveau SDAGE est que l'état des masses d'eau, même s'il s'améliore, est encore loin des objectifs de bon état écologique. Les enjeux

Lille est centre d'examen pour le Nord, le Pas de Calais, l'Aisne, l'Oise et la Somme. C'est ainsi que, le premier octobre dernier, plus de 200 candidats se sont déplacés à Villeneuve d'Ascq pour l'examen de capacité professionnelle pour le transport de marchandises avec des véhicules de plus de 3,5 tonnes et pour le transport de voyageurs avec des véhicules de plus de 9 places. Parmi eux, 65 ont été reçus et peuvent ainsi devenir gestionnaire d'une entreprise de transport.

dégagés lors de la consultation préalable du public sur l'eau sont la biodiversité aquatique, la prévention douce des inondations, l'eau potable, le milieu marin, et les politiques publiques.

Il est ainsi prévu, sous réserve de l'issue de la consultation du public, que le nouveau SDAGE, en plus de traiter comme cela est le cas du SDAGE actuel (2010-2015) des captages d'eau potable, de la maîtrise des pollutions diffuses, de la préservation des zones humides, de la gestion des systèmes d'assainissement en cas de pluie, et de la morphologie des cours d'eau, mettra ainsi l'accent sur l'assainissement non collectif, les connexions des réseaux d'eau, et le devenir des eaux pluviales. Il sera adopté fin 2015 et couvrira la période 2016-2021.

272 femmes 220 hommes au service des citoyens et du développement pérenne des territoires



Directeur
Vincent Motyka

Directeurs adjoints
Isabelle Derville
Yann Gourio
Julien Labit

Repères

La DREAL est caractérisée par la diversité des profils et des cultures de ses agents.

Cette richesse et cette complémentarité favorisent l'approche transversale des projets.

Elle réunit
184 agents de catégorie A,
178 agents de catégorie B
133 agents de catégorie C.

En 2014, la moyenne de jours de formation par agent a été de 3,7

8 réunions de concertation interne concernant notamment l'organisation, l'hygiène et la sécurité se sont déroulées dans le cadre du dialogue social.

Créée en 2009 dans le cadre de la réforme de l'administration, la DREAL rassemble environ 500 personnes. Sa mission est la mise en œuvre des politiques du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE), et du Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et (MLETR), en synergie avec les acteurs locaux.

Son périmètre couvre les risques (naturels, technologiques...), la préservation de la biodiversité des ressources, l'eau, l'énergie, le logement, l'aménagement, les transports, la mobilité, les déplacements. Dans une approche transversale, la DREAL mobilise compétences et savoir faire au service de la transition énergétique.

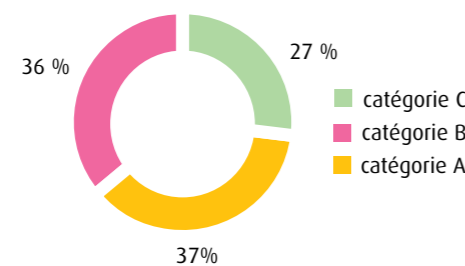
108 mouvements de personnel ont été gérés : 40 arrivées pour 42 départs dont 14 départs à la retraite et 20 mutations internes.

Le budget de fonctionnement en 2014 est stable par rapport à 2013.

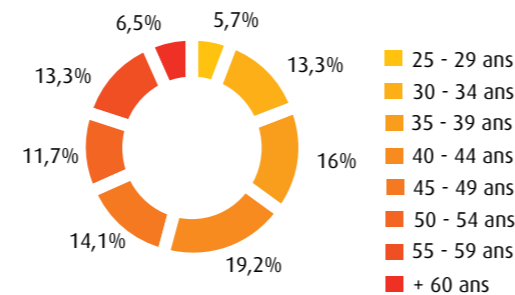
La rénovation en régie du site «Tournai» a été poursuivie par la réfection du médico social et des bureaux du service social, la création de 2 salles de réunions et la réfection de l'ensemble des sanitaires. Soit au total : 318 m² de PVC posé et 2060 m² de peinture appliquée.

2014 a été la dernière année sur laquelle la DREAL a programmé massivement pour le PO 2007/2013, avec près de 39 millions d'euros de FEDER pour 42 dossiers en programmation initiale. Par ailleurs, la fin d'année 2014 a été la période d'alerte la plus importante depuis le début de la campagne de fonds européens 2007/2013. Le dégageant d'office a été évité et la DREAL a pris sa part dans l'atteinte de cet objectif avec un montant de FEDER justifié auprès de la commission de 44 millions d'euros sur l'année 2014 sur 140 millions d'euros de FEDER attendus pour 2014 sur l'ensemble du Nord Pas-de-Calais.

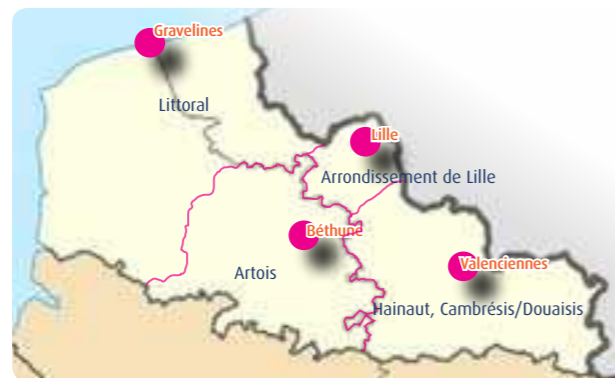
Pourcentage d'effectifs par catégories



Pourcentage d'effectifs par âges



La DREAL, proche des territoires



Dans les quatre unités territoriales, 128 agents contrôlent les installations classées pour la protection de l'environnement. Ces unités territoriales ont également une mission d'inspection du travail dans les carrières.

Elles veillent à la sécurité des véhicules et contrôlent les transports terrestres, sur route et en entreprise.

Elles contribuent aux instances de concertation sur l'environnement et les risques industriels.

Risques

David Torrin

- risques accidentels
- risques sanitaires et pilotage de l'inspection
- risques naturels, hydrauliques, miniers

Milieux et ressources naturelles

Hélène Souan

- politique de l'eau
- délégation de bassin Artois-Picardie
- nature et paysages
- ressources et pressions

Energie, climat, logement, aménagement des territoires

Romain Bordier

- énergie, climat
- aménagement des territoires, coordination de l'évaluation environnementale
- habitat et construction durables

Connaissance

Chantal Adjriou

- systèmes d'information de la connaissance
- développement durable et statistiques

Transports et véhicules

Daniel Helleboid

- sécurité et réglementation des véhicules
- contrôle des transports terrestres
- gestion des transports terrestres

Déplacements, intermodalité, infrastructures

Michel Leblanc

- déplacements, intermodalité
- maîtrise d'ouvrage du réseau routier national
- finances et commande publique

Unités territoriales

- | | |
|------------------------------|-----------------------|
| Artois | Frédéric Modrzejewski |
| Littoral | David Lefranc |
| Arrondissement de Lille | Lionel Mis |
| Hainaut - Cambrésis/Douaisis | Isabelle Liberkowski |

Communication

Christine Diéval

Qualité contrôle de gestion

Elodie Patte-Gondran

Sécurité Défense Délégation de la zone de défense Nord

Julien Labit

Secrétariat Général

Francis Boulanger

- ressources humaines
- gestion financière
- FEDER
- logistique

Conseillère de prévention

Martine Vanoc

Mission stratégie et pilotage régional

Arnaud Winocq

- ressources humaines GPEEC
- moyens financiers
- service social régional

Pôle support intégré CPCM et marchés, médecine de prévention

Loïc Vanderplancke

- centre de prestations comptables mutualisé
- achats et marchés
- gestion administrative et paie
- médecine de prévention

Pôle support intégré juridique

Sylvain Gathoye

- affaires générales et environnement
- travaux et contrats publics
- contentieux pénal urbanisme et ICPE
- contentieux administratif urbanisme

Pôle support intégré documentation (DREAL, CEREMA)

Valérie Moine
Camille Bardoux

Pôle support intégré formation (CVRH)

Philippe Bélangère

Glossaire

Ademe	agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AAMP	agence des aires marines protégées
AML	aire métropolitaine de Lille
Anah	agence nationale pour l'habitat
ANRU	agence nationale pour la rénovation urbaine
ARH	association régionale de l'habitat
BASIAS	base des anciens sites industriels et activités en service
BASOL	base de données sur les sites et sols pollués
C2RP	centre régional de ressources pédagogiques et de développement de la qualité de la formation
CAP	commission administrative paritaire
CCREFP	comité de coordination régional de l'emploi et de la formation
CERC	cellule économique régionale de la construction
CERD	centre d'études et de ressources sur la diversification
CEREMA	centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CETE	centre d'études techniques de l'Équipement
CPER	contrat de projets Etat Région
CTP	comité technique paritaire
DDCS	direction départementale de la cohésion sociale
DDTM	direction départementale des territoires et de la mer
DIRECCTE	direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DIRN	direction interdépartementale des routes du Nord
DRAAF	direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DRJSCS	direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DRFIP	direction régionale des finances publiques
ENTE	école nationale des techniciens de l'Équipement
EPF	établissement public foncier
FEDER	fonds européen de développement régional
GEMAPI	gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GES	gaz à effet de serre
ICPE	installation classée pour la protection de l'environnement
MISEN	mission inter-services de l'eau et de la nature
ONCFS	office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA	office national de l'eau et des milieux aquatiques
PCET	plan climat énergie territoriaux
PDU	plan de déplacements urbains
PLH	plan local de l'habitat
PLU	plan local d'urbanisme
PPA	plan de protection de l'atmosphère
PPRN	Plan de prévention des risques naturels
PPRT	plan de prévention des risques technologiques
PRSE	plan régional santé environnement
SCoT	schéma de cohérence territoriale
SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
SAGE	schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SDAGE	schéma départemental d'aménagement et de gestion des eaux
SRCAE	schéma régional du climat de l'air et de l'énergie
TRI	territoire à risques important d'inondation
TRI	troisième révolution industrielle
TVB	trame verte et bleue
ZNIEFF	zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

Directeur de publication : Vincent Motyka
Rédacteur en chef : Francis Boulanger
Conception - réalisation : Michel Petit, Ombeline Delpierre
Comité de rédaction : Chantal Adjriou, Romain Bordier, Isabelle Derville,
Alexandre Dozières, Sylvain Gathoye, Yann Gourio, Daniel Helleboid,
Julien Labit, Michel Leblanc, Olivier Prévost, Jean-Philippe Sallaberry,
David Torrin, Loïc Vanderplancke, Arnaud Winocq
1^{er} semestre 2015

Crédits photographiques

Couverture :	DREAL NPdC
p. 3 :	DREAL NPdC/communication
p. 4-5 :	Laurent Mignaux/MEDDE-MLETR (phoques veaux marins, champs, captage d'eau potable) ; DREAL NPdC/CNoël (Orchis purpurea), biodiversité
p. 6-7 :	Laurent Mignaux/MEDDE-MLETR (forêt) DREAL NPdC/communication (écoquartier de Dunkerque, éolienne, bord de mer)
p. 8-9 :	DREAL NPdC/SPC (La Clarence en crue à Pernes en Artois) ; DREAL NPdC/SRisques (canalisations) ; DREAL NPdC/communication (industrie, érosion littorale, contrôle transports)
p. 10-11 :	DREAL NPdC/SIG (cartographie) ; DREAL NPdC risques (industrie) DREAL NPdC (logement, côte d'Opale,) Laurent Mignaux/MEDDE-MLETR (centrale photovoltaïque)
p. 12-13 :	DREAL NPdC/communication (vélos, route, transports) ; Max Lerouge (gare de Don) ; Laurent Mignaux/MEDDE-MLETR (échangeur)
p. 14-15 :	DREAL NPdC/communication
p. 16-17 :	DREAL NPdC/communication (vélos, camion, écoquartier de Dunkerque, côte d'Opale) ; DREAL NPdC/CNoël (Orchis Purpurea) ; Laurent Mignaux/MEDDE-MLETR (rivière eutrophisée, foule)
p. 18-19 :	DREAL NPdC/SRisques (canalisations) ; DREAL NPdC/SPC (crue) ; DREAL NPdC/ECLAT PARTENOR (logement) ; DREAL NPdC/communication (vélos, forêt)
p. 20-21 :	Frédéric Michaux DREAL NPdC/communication,



**Engagement pour un service public de qualité :
la DREAL est certifiée ISO 9001**

Pour un service public le mieux adapté à vos besoins,
la DREAL recherche en permanence l'amélioration
dans l'accomplissement de ses missions.
Elle réalise tous les deux ans une enquête
de satisfaction de ses usagers.

**Engagement pour un service public exemplaire au
regard du développement durable :
la DREAL est certifiée ISO 14001**

L'objectif du développement durable est intégré
dans le fonctionnement courant,
pour diminuer les impacts environnementaux.

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
et unité territoriale de Lille**

44, rue de Tournai - CS 40259
59019 Lille cedex
Tél. 03 20 13 48 48
Fax. 03 20 13 48 78

www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

Unités territoriales

Artois
Centre Jean Monnet
avenue de Paris
62400 Béthune
Tél : 03 21 63 69 00
Fax : 03 21 01 57 26

Antenne Transports Arras
100 avenue Winston Churchill
62000 Arras
Tél : 03 21 50 30 08
Fax : 03 21 50 30 09

Hainaut
Cambrésis - Douaisis
Zone d'activités de l'aérodrome
BP 40137
59303 Valenciennes cedex
Tél : 03 27 21 05 15
Fax : 03 27 21 00 54

Littoral
rue du Pont de Pierre
BP 199
59820 Gravelines
Tél : 03 28 23 81 50
Fax : 03 28 65 59 45

Antenne Transports de Calais
22 rue Henri de Baillon
62100 Calais
Tél : 03 21 19 70 00
Fax : 03 21 19 75 74